

Objet de la mission : Suivre les travaux parlementaires de la Commission Economique du C.N.D préparant l'adoption du Budget de l'Exercice 1985.

I GENERALITES

1. Contexte

C'est la première fois depuis l'Institution du C.N.D. que la Cour des Comptes peut suivre les travaux relatifs à l'élaboration du Budget.

Ma délégation en qualité d'observateur constitue donc un pas nouveau dans la poursuite, par notre Institution, de l'évolution du Budget depuis son élaboration jusqu'à l'adoption des comptes définitifs de son exécution.

Il importe dès lors de consigner dans ce rapport partiel certaines observations sur les débats combien passionnés qui eurent lieu lors de l'examen du projet de loi portant fixation du Budget Ordinaire, du Budget pour Ordre et du Budget de Développement pour l'exercice 1985.

2. Déroulement des sessions de la Commission

En conformité avec les dispositions du Règlement Intérieur du C.N.D., la Commission Economique se réunit deux fois par jour: dans la matinée de 9H à 12H et dans l'après-midi de 15H à 18H .

La présente session a été convoquée par le Président du C.N.D. suivant sa lettre n°10/01.05 du 9 janvier 1985 et elle a commencé les travaux le 11 du même mois.

C'est dire que lorsque je suis arrivé le 14 janvier 1985 les travaux avaient déjà commencé.

Au cours de la semaine du 14 janvier au 19 janvier 1985, certaines séances furent pas tenues et une séance fut écourtée pour diverses raisons:

- La séance de la matinée du lundi 14 janvier n'eut pas lieu; les membres de la Commission s'étant rendu à l'enterrement du Lt Col RWIGAMBA.

- Celle de la matinée du mardi 15 janvier n'eut pas lieu non plus car le Président de la Commission ~~avait~~ et certains des membres devaient participer à la réunion du Comité Central du M.R.N.D.

La séance de l'après-midi 16 janvier, débutée à 14H a été suspendu à 16H pour permettre au Ministre-Rapporteur de se rendre à la BNR suivant l'engagement qu'il avait pris.

- Enfin, les séances du vendredi 18 janvier n'ont pas lieu pour permettre aux Ministres de participer au Conseil du Gouvernement.

Les séances reprendront lundi 21 janvier 1985 après le week-end au cours duquel auront lieu les élections des conseillers communaux.

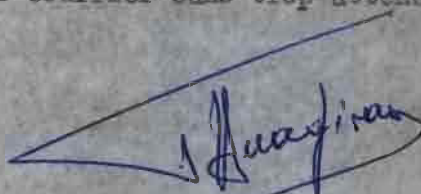
Fort heureusement, avant la tentative de Coup d'Etat au Cameroun, le Directeur de l'ISPEA avait pu envoyer un peu d'exemplaires d'épreuves de concours d'admission à Kigali.

Malgré les règlements en vigueur qui exigent que tout paquet d'épreuves soit ouvert ou descellé en présence de concurrents, il faudra procéder à la multiplication par photocopie. La multiplication devra être contrôlée par une Commission ad hoc pour en assurer la régularité et éviter les fuites et autres égarements éventuels.

La surveillance de composition sera, comme d'habitude, assurée par le personnel approprié de la Direction Générale de la Statistique et les copies de composition des candidats seront envoyées à l'ISPEA pour correction via le Centre Européen de Formation de Statisticiens Economistes pour les pays en voie de Développement (CESD). Le Directeur Général de la Statistique a eu un accord verbal avec le CESD dans ce sens.

Par lettre express, datée du 16/04/1984 et envoyée de Lagos, la mission a demandé au Directeur de l'ISPEA de bien vouloir faire corriger les copies de composition des candidats rwandais à la formation d'Adjoints Techniques de la Statistique et de transmettre les résultats à la fin juin 1984 par l'intermédiaire du Directeur de l'IANSEA qui sera à Paris, au CESD, à cette époque.

La réussite de l'opération dépendra à Kigali, de la disponibilité de matériel et de fournitures pour la multiplication d'épreuves de concours, et à Yaounde, de la régularité des vols pour acheminer le courrier sans trop attendre.



Fait à Kigali, le 24 avril 1984

TWAGIRAYEZU Ephrem

Directeur Général
de la Statistique